

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

**DOSSIER PEDAGOGIQUE  
UNITE DE FORMATION**

**ORGANISATION DE CHANTIER DU BATIMENT**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT**

<b>CODE : 326170U31D1</b>
<b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b>
<b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# ORGANISATION DE CHANTIER DU BATIMENT

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable d'acquérir des savoirs – faire relatifs à la direction et à la gestion de chantiers.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*En métré - planning – devis,*

- ♦ rédiger le métré d'une partie du dossier ou d'un projet simple ;
- ♦ établir le planning ;
- ♦ calculer le devis.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Métré-planning-devis » (323107U31D1) de l'enseignement supérieur technique de type court.

### **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

<b><u>3.1. Dénomination des cours</u></b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Organisation de chantier du bâtiment	CT	J	32
Laboratoire : organisation du chantier de bâtiment	CT	E	16
<b><u>3.2. Part d'autonomie</u></b>		P	12
<b><u>Total des périodes</u></b>			<b><u>60</u></b>

## **4. PROGRAMME**

### **4.1 Organisation de chantier du bâtiment**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de gérer les ressources humaines, les équipements de manutention et de sécurité fixes ou mobiles, les approvisionnements et la problématique des déchets ;
- ◆ d'organiser une installation de chantier et d'en définir les implications intérieures et extérieures ;
- ◆ de répercuter sur ces installations l'imposition des législations, permis, arrêtés communaux, de police, ...
- ◆ d'aborder les contraintes liées aux cahiers des charges et aux éléments contractuels (formules de révision, assurances,...) ;
- ◆ de situer les rôles et les responsabilités des différents partenaires ;
- ◆ de gérer les implications sociales au travail ;
- ◆ d'appliquer ses compétences techniques dans les différentes phases du chantier :
- ◆ de détecter et d'appréhender les pathologies de la construction ;
- ◆ d'appliquer les mesures prévues au plan de sécurité et de santé et au cahier des charges ;
- ◆ d'appréhender les compétences nécessaires au chef de chantier ;
- ◆ d'utiliser les moyens de communication adéquats pour la circulation de l'information.

### **4.2 Laboratoire : organisation de chantier du bâtiment**

- ◆ de gérer le journal des travaux (intempéries, nombre d'hommes, qualifications, travaux réalisés, états d'avancement journaliers, correspondance au prévisionnel,...) ;
- ◆ d'établir les états d'avancement comptables et quantitatifs (planning, budget, sécurité, gestion des déchets, ...).

## **5. CAPACITES TERMINALES**

*Au départ d'un problème du bâtiment concret, pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :*

- ◆ de simuler l'organisation d'un chantier en tout ou en partie ;
- ◆ d'en contrôler l'état d'avancement.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à adapter le planning et l'organisation suite à des événements imprévus ;
- ◆ la qualité de la simulation.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours de « Laboratoire : organisation de chantier du bâtiment », il est recommandé de prévoir un poste de travail par étudiant.